

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MARS 2013

L'an 2013, le 27 mars, les copropriétaires de l'Association des Copropriétaires de la résidence «Anciens Combattants I&II» se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire en la salle de la paroisse « Epiphanie » sise rue de Genève 470 à 1030 Schaerbeek.

Les convocations ont été adressées par le Syndic suivant lettre du 8 mars 2013.

La séance est ouverte à 18H30. Sarah LIEGEOIS et François DUBOIS, représentant TREVI SERVICES S.A., assurent le secrétariat de séance. La liste des présences et procurations est déposée sur le bureau et restera annexée au livre des procès-verbaux. Les 130 copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 255 forment 5.582/10.000èmes de la copropriété.

Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C. Art. 577-6, 7 et 8) et aux stipulations de l'acte de base.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour repris dans la convocation. Après délibérations, l'Assemblée prend les décisions suivantes :

1 : Nomination du ou de la Président(e) de séance – *Décision prise à la majorité absolue*

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou de la Président(e) de séance. La nomination du président(e) se fera à main levée.

L'assemblée générale désigne à la majorité, en qualité de président(e) de séance, Monsieur BLOMMAERT

A voté contre : M. MATTHIJS - 47 quotes-parts de copropriété.

2 : Ratification des décisions de l'assemblée générale du 28/11/2012 – *Décision prise à la majorité absolue*

Le Président de séance rappelle les décisions prises par l'assemblée générale du 28/11/2012.

Afin de s'assurer qu'il ne persiste aucune confusion quant aux décisions prises lors de l'assemblée générale du 28/11/2012, il est proposé à l'assemblée générale de procéder à la ratification de ces décisions.

Suite aux remarques pertinentes de Monsieur Matthijs, le syndic tient à informer que le syndic précédent, la société B.V.H., a erronément mentionné la dénomination de la société choisie dans le procès-verbal de l'assemblée générale du 28 novembre 2012 (point 27 – Election d'un syndic : TREVI).

Tel que précisé à chaque entrée de l'immeuble (dans les valves), la dénomination correcte et complète du syndic de l'immeuble est « TREVI SERVICES-G.I.S. S.A. », soit en abrégé, Trevi Services S.A.

Suite à une intervention de M. Matthijs, le syndic précise qu'il dispose bien d'une assurance couvrant sa responsabilité professionnelle.

A la majorité, l'assemblée générale ratifie les décisions prise par l'assemblée générale du 28/11/2012.

A voté contre : M. Matthijs (47 quotes-parts de copropriété)
S'est abstenu : M. Straven (41 quotités-parts de copropriété)

3 : Décharges - *Décisions prises à la majorité absolue*

3.1. Au conseil de copropriété.

L'assemblée générale donne décharge aux membres du conseil de copropriété depuis leur dernière nomination jusqu'à ce jour.

A voté contre : M. Matthijs (47 quotes-parts de copropriété)



3.2. Au commissaire aux comptes.

L'assemblée générale donne décharge aux commissaires aux comptes pour sa mission relative à l'exercice 2011.

A voté contre : M. MATTHIJS (47 quotes-parts de copropriété)

S'est abstenu : M. STRAVEN (41 quotes-parts de copropriété)

4 : Nominations statutaires - Décisions prises à la majorité absolue

4.1. Conseil de Copropriété.

L'assemblée générale désigne en qualité de membres du Conseil de Copropriété, conformément aux dispositions du règlement de copropriété et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire:

- Mme AUSTA, à l'unanimité
- M. BLOMMAERT, à la majorité ; ont voté contre : M. MATTHIJS (47 quotes-parts de copropriété) et M. STRAVEN (41 quotes-parts de copropriété)
- M. HEYLEN, à l'unanimité
- M. POZA, à la majorité, a voté contre M. MATTHIJS (47 quotes-parts de copropriété)

Sur proposition de M. MATTHIJS, il est décidé à l'unanimité que l'élection de la Présidente ou du Président du Conseil de copropriété se fera lors de première réunion du Conseil suivant l'assemblée générale.

4.2. Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du commissaire aux comptes parmi les copropriétaires ou la désignation d'un vérificateur professionnel pour la vérification des exercices 2012 et 2013. L'assemblée désigne à l'unanimité: M. VAN DURME-BUYSE.

L'assemblée générale tient à remercier M. DELHAISSE pour le travail réalisé durant de nombreuses années en tant que commissaire aux comptes. M. DELHAISSE propose d'apporter son aide à M. VAN DURME pour la vérification de l'exercice 2012. L'assemblée générale l'en remercie également.

4.3. Mandat à donner pour la signature du contrat entre le syndic et l'association des copropriétaires (CC art. 577-8, §1 al.2)

Le syndic rappelle l'obligation prévue par l'article 577-8 §1 al.2 du Code Civil de procéder à la signature d'un contrat entre le syndic (TREVI SERVICES-G.I.S. S.A.) et l'association des copropriétaires.

En l'absence de mention particulière dans le procès-verbal de l'assemblée générale du 28/11/2012, la convention a été signée par le conseil de copropriété (Mr BLOMMAERT, Mr POZA et Mr HEYLEN).

A la majorité, l'assemblée générale confirme son accord sur le fait que la convention ait été signée par Mr BLOMMAERT, Mr POZA et Mr HEYLEN. Ont voté contre : M. MATTHIJS (47 quotes-parts de copropriété) et M. STRAVEN (41 quotes-parts de copropriété)

5 : Travaux – Décisions prises à majorité des trois quarts des voix (CC art. 577-7 §1er, 1° b) - et entretiens à prévoir

5.1. Travaux d'étanchéité des terrasses

Sur base de la visite d'inspection réalisée par le syndic précédent et le conseil de copropriété, il est proposé à l'assemblée générale de procéder aux travaux d'étanchéité sur les terrasses des appartements suivants :

Bâtiment Combattants II, n°101 à 105 : Terrasses de appartements U8, T8, R8, U7, T7, R7, U6, T6, R6, Y1 et Z1.

Bâtiment Combattants I, n°107 à 109 : Terrasses des appartements C4, C5, C6, D4, D5 et D6.

Pour les appartements de la colonne C, ce sont uniquement les terrasses en façade arrière qui feront l'objet d'une rénovation, les terrasses du pignon ayant été rénovées en 2004 par la société AMODECOR.

Le budget est estimé à 84.000€ HTVA.

A la majorité, l'assemblée générale décide de procéder à ces travaux.

Ont voté contre : M. MATTHIJS (47 quotes-parts de copropriété), M. STRAVEN (41 quotes-parts de copropriété), M. LHOAS (29 quotes-parts de copropriété)

A la majorité des 3/4, l'assemblée générale décide de confier les travaux à la firme HYDROPLUS.

\$
d.
2

Ont voté contre : M. MATTHIJS (47 quotes-parts de copropriété), M. STRAVEN (41 quotes-parts de copropriété)
S'est abstenu : M. DEDEURWAERDER (78 quotes-parts de copropriété) s'est abstenu.

5.2. Mise en peinture des ciels de terrasses

Il est proposé à l'assemblée générale de faire procéder à la mise en peinture des ciels de terrasses par la société HYDROPLUS :

Il s'agit des ciels situés sous les terrasses suivantes :

Bâtiment Combattants I, n°107 à 109 : L8, L5, M8, M5, H8, G8, H7, G7, E8, E7, D8, D7, C8, C7

Bâtiment Combattants II, n°101 à 105 : Y6, Z6, U5, U4, T5, T4, R5, R4, Q8, Q7, Q5, Q3, Q2, Q1, P8, P7, P5, P3, P2, P1.

Le budget est estimé à 28.000€ HTVA.

A la majorité des ¾ des copropriétaires présents ou représentés, l'assemblée générale décide procéder à ces travaux.

M. MATTHIJS (47 quotes-parts de copropriété), M. STRAVEN (41 quotes-parts de copropriété), M. LHOAS (29 quotes-parts de copropriété) ont voté contre.

M. DEDEURWAERDER (78 quotes-parts de copropriété) s'est abstenu.

5.3. Mise en conformité des ascenseurs

Monsieur ROELAND de la société LIFT EXPERTISE présente son rapport à l'assemblée générale et répond aux questions des copropriétaires. Il est précisé que les copropriétaires qui le souhaiteraient peuvent obtenir copie du rapport en s'adressant au syndic.

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de procéder au vote sur les travaux de mise en conformité de l'ensemble des ascenseurs de la Résidence et au choix de l'entreprise qui réalisera les travaux. S'est abstenu : Monsieur MATTHIJS (47 quotes-parts de copropriété).

A l'unanimité, l'assemblée générale décide d'emblée d'éliminer les offres de LIFTINC et TECHNILIFT.

En ce qui concerne la proposition retenue :

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de procéder au placement de nouveaux treuils.

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de procéder à la pose de nouveaux rideaux de cellule.

A l'unanimité, l'assemblée générale décide également d'effectuer une nouvelle décoration des cabines.

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de donner mandat au Conseil de Copropriété pour le choix relatif aux décorations des cabines.

A l'unanimité, l'assemblée générale décide donc de retenir la 5^{ème} possibilité du tableau de LIFT EXPERTISE.

En ce qui concerne le choix de l'entrepreneur, avec une majorité de 80,74%, l'assemblée générale décide de confier les travaux à la firme KONE, sur base de son offre à 427.112,16€ TVAC (détail du vote en annexe).

5.4. Renouvellement des chaudières et de la production d'eau chaude

Le syndic informe l'assemblée que le cahier des charges élaboré par le bureau MITEC a été transmis à plusieurs sociétés afin d'obtenir des devis.

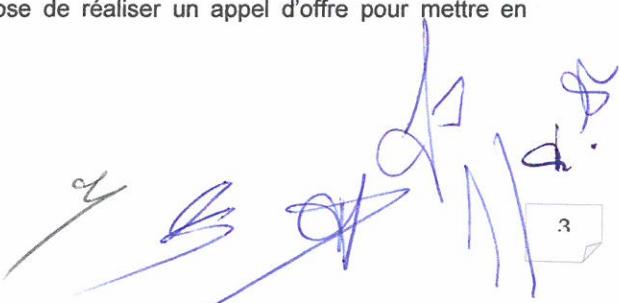
Sur proposition de M. MATTHIJS, à l'unanimité, l'assemblée générale confirme son accord pour que l'appel d'offre soit effectué sur base de ce cahier de charges du bureau MITEC.

Ce point sera donc mis à l'ordre du jour d'une assemblée générale ultérieure à laquelle le résultat de l'appel d'offre sera présenté.

5.5. Changement de fournisseur pour l'entretien des jardins

Suite au mécontentement de certains copropriétaires, le Syndic propose de réaliser un appel d'offre pour mettre en concurrence l'entreprise chargée de l'entretien des jardins.

A l'unanimité, l'assemblée générale marque accord sur cette proposition.



6 : Budget

6.1. Dépenses courantes (voir budget prévisionnel en annexe – CC art. 577-8 §4, 18°) – Décision prise à majorité absolue

Après analyse du budget proposé lors de l'assemblée générale du 28/11/2012, le conseil de copropriété et le commissaire aux comptes estiment que ce budget est trop faible et proposent une augmentation de 60.000€, portant de la sorte le budget annuel à 660.000€ au lieu de 600.000€

Sur base du tableau réalisé par l'ancien syndic et inséré dans le procès-verbal de l'assemblée générale du 28/03/2013, il est proposé d'augmenter les postes suivants :

- 1) Rubrique 10 – Frais communs : augmentation de 10.000€, soit 60.000€ au lieu de 50.000€ actuellement prévus
- 2) Rubrique 12 – Ascenseurs : Augmentation de 10.000€, soit 50.000€ au lieu des 40.000€ actuellement prévus
- 3) Rubrique 17 – Chauffage et consommation : Augmentation de 15.000€, soit 259.500€ au lieu des 244.500€ actuellement prévus.

A la majorité, l'assemblée générale marque accord sur une augmentation du budget annuel de 35.000€ pour l'exercice 2013.

Votent contre : M. MATTHIJS (47 quotes-parts de copropriété), M. STRAVEN (41 quotes-parts de copropriété),
S'abstiennent : Mme DUVIGNEAUD (34 quotes-parts de copropriété), Mme ASFAW-KASSA (59 quotes-parts de copropriété), M. LHOAS (29 quotes-parts de copropriété)

L'assemblée générale décide également d'ajouter au budget 2013, une enveloppe de 10.000€ mis à disposition du syndic, sous la surveillance du conseil, pour pouvoir entreprendre, en cours d'exercice, des dépenses non-conservatoires mais relevant de l'intérêt général de la copropriété.

Votent contre : M. LHOAS (29 quotes-parts de copropriété), M. MATTHIJS (47 quotes-parts de copropriété), M. STRAVEN (41 quotes-parts de copropriété).

6.2. Financement des travaux - Décision prise à majorité absolue

Travaux d'étanchéité des terrasses

A la majorité, l'assemblée générale décide de financer ces travaux par le biais du fonds de réserve.

d- A voté contre : M. MATTHIJS. (47 quotes-parts de copropriété)

Mise en peinture des ciels de terrasses

A la majorité, l'assemblée générale décide de financer ces travaux par le biais du fonds de réserve.

d- A voté contre : M. MATTHIJS. (47 quotes-parts de copropriété)

Mise en conformité des ascenseurs

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de financer ces travaux par le biais d'un appel de fonds particulier pour les ascenseurs d'un montant de 430.000€, réparti sur 4 appels :

107.500€ en avril 2013
107.500€ en juillet 2013
107.500€ en octobre 2013
107.500€ en janvier 2014

6.3. Fixation de l'enveloppe budgétaire pour pouvoir entreprendre, en cours d'exercice, des dépenses non-conservatoires mais relevant de l'intérêt général de la copropriété

A la majorité, l'assemblée générale décide de fixer une enveloppe budgétaire de 10.000€ pour permettre au Syndic d'entreprendre, en cours d'exercice, des dépenses non-conservatoires mais relevant de l'intérêt général de la copropriété.

Ont voté contre : M. LHOAS (29 quotes-parts de copropriété), M. MATTHIJS (47 quotes-parts de copropriété), M. STRAVEN (41 quotes-parts de copropriété).

7. Fixation des fonds

7.1. Fixation du fonds de réserve

Actuellement, les appels trimestriels de fonds de réserve s'élèvent à 5.000€.

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de maintenir les appels de fonds de réserve à 5.000€ par trimestre.

7.3. Appels de provisions

Suivant le budget proposé au point 6.1., il est proposé à l'assemblée générale pour faire face aux charges courantes de procéder à des appels de provision par trimestre pour l'exercice 2013 comme suite :

1 ^{er} trimestre 2013 :	150.000€ - Déjà appelés
2 ^{ème} trimestre 2013:	165.000€
3 ^{ème} trimestre 2013:	165.000€
4 ^{ème} trimestre 2013:	165.000€

A l'unanimité, l'assemblée générale marque accord sur cette proposition. Monsieur MATTHIJS (47 quotes-parts de copropriété) s'est abstenu.

7.2. Fixation du fonds de roulement

Actuellement, le fonds de roulement s'élève à 61973,38€, soit près de 6,20€ par quotités. A l'unanimité, l'assemblée générale décide de le maintenir.

7.3. Appels de provisions

Suivant le budget proposé au point 6.1., il est proposé à l'assemblée générale pour faire face aux charges courantes de procéder à des appels de provision par trimestre pour l'exercice 2013 comme suite :

1 ^{er} trimestre 2013 :	150.000€ - Déjà appelés
2 ^{ème} trimestre 2013:	165.000€
3 ^{ème} trimestre 2013:	165.000€
4 ^{ème} trimestre 2013:	165.000€

A l'unanimité, l'assemblée générale marque accord sur cette proposition. Monsieur MATTHIJS (47 quotes-parts de copropriété) s'est abstenu.

8. Autorisation à donner au commissaire aux comptes pour avoir accès aux comptes bancaires de la copropriété sans cependant pouvoir exécuter ou signer quelle qu'opération que ce soit (read-only via ING Home Bank) – Décision prise à la majorité absolue

A la majorité, l'assemblée générale décide de donner une visibilité sur les comptes bancaires de la copropriété, sans pouvoir exécuter ou signer quelque opération que ce soit (read-only ING Home Bank).

A voté contre : M. MATTHIJS (47 quotes-parts de copropriété)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Toute remarque relative au présent procès-verbal doit être faite conformément à la loi (C.C.art 577-9 §2)

Bruxelles, le 27 mars 2013

M. BLOMMAERT
Président de séance

François DUBOIS
Gestionnaire

Sarah LIEGEOIS
Manager

Frédéric de BUEGER
Administrateur

AG DU 27/03/2013 Vote point n°5.3-Choix du fournisseur

Nom	Q 1		Vote	Oui	Non	Abst.
				Oui	Non	Abst.
ADRIAENS HAVELANGE F. (M.)	36		p o	0 32	0 0	0 0
ADRIAENSSENS MARIETTE (Mme)	32			0 0	0 0	0 0
ALKHANY AGHBAREH (Mr et/ou Mad)	49		p o	41 0	0 0	0 0
ANTOINE NICOLE (Mme)	41			0 0	0 0	0 0
APPELS I. (M.)	36		p o	59 0	0 0	0 0
ASFAW_KASSA LAKESH (Mme)	59		p o	41 0	0 0	0 0
AUSTA DE PAUW PASCALE (Mme)	41			0 0	0 0	0 0
BANNEUX (M.)	20		p o	51 0	0 0	0 0
BARTHOLOMEUS ROLAND (M.)	51			0 0	0 0	0 0
BAUWENS FRANCINNE (Mme)	17		p n	0 0	51 0	0 0
BECK JANSSENS (M.)	51		p o	2 0	0 0	0 0
BELARBI HAINE (Mr et/ou Madame)	2		p o	51 0	0 0	0 0
BERTHOL-VERHAEREN (Mme)	51			0 0	0 0	0 0
BIE MAYISHA C/O DARDENNE IMMO	59		p o	46 0	0 0	0 0
BISSCHOPS SUZANNE (Mme)	46			0 0	0 0	0 0
BLANCHARD PAMELA (Mme)	34		p o	53 0	0 0	0 0
BLOMMAERT-MOUVET JEAN_PIERRE (53			0 0	0 0	0 0
BLONDEAU _ GESTION IMMOBILIERE	33		p o	0 0	0 0	0 0
BOHY MICHELINE (Melle)	28			0 0	0 0	0 0
BONTEMPS ROGER (M.)	34		p o	0 0	0 0	0 0
BORCEUX (M.)	45		p o	45 0	0 0	0 0
BORGMAN_BROUWER CATHARINA (M.)	34			0 0	0 0	0 0
BORN YASMINA (Melle)	49		p o	0 0	0 0	0 0
BOSMANS-REYNAERTS J. (M.)	41			0 0	0 0	0 0
BRANTEGEM A. (Mme)	33		p n	0 0	57 0	0 0
BRECHT-BOUCHE J. (Mr et/ou Mad)	57		p o	0 0	0 0	0 0
BRIESEN P. (Mme)	19			0 0	0 0	0 0
BURESI D. (Mr et/ou Madame)	41		p o	41 0	0 0	0 0
CASSART_SEVERIN (Mr et/ou Mada)	35			0 0	0 0	0 0
CASSIMANS PIERRE (M.)	34		p o	0 0	0 0	0 0
CESARI GABRIELLE (Mme)	76			0 0	0 0	0 0
CHALLE CARTIAUX (Mr et/ou Mada)	32		p o	32 0	0 0	0 0
CHARLIER (M.)	43			0 0	0 0	0 0
CHIAKALLIS M. (M.)	36		p o	0 0	0 0	0 0
CLAES_FINN (Melle)	28			0 0	0 0	0 0
CLAEYS (M.)	18		p o	0 0	0 0	0 0
CLAUWAERT JOANNES (Mr et/ou Ma	47		p o	47 0	0 0	0 0
CLAUWAERT_CHEVALIER CHANTAL (M	39			0 0	0 0	0 0
CLERIN (M.)	32		p a	0 0	0 0	32 0
COLLIGNON G. (Mme)	51		p a	0 0	0 0	51 0
COMBES LUCIE (Melle)	33			0 0	0 0	0 0
COPPENS D EECKENBRUGGE EMMANUE	52		p o	0 0	0 0	0 0
CORNUT (Mme)	94			0 0	0 0	0 0
CREMENS (M.)	36		p o	0 0	0 0	0 0
CROON_VERHELPEN (M.)	35		p o	35 0	0 0	0 0
CUESTA L. (Mr et/ou Madame)	39		p n	0 0	39 0	0 0
CUYPERS (Mr et/ou Madame)	35			0 0	0 0	0 0
D'HULSTER (Mme)	19		p o	0 0	0 0	0 0
DAL_DEPAUW (M.)	39			0 0	0 0	0 0
DANHIER_CRAPS R. (Mr et/ou Mad	46		p o	46 0	0 0	0 0

Handwritten signatures in blue ink are present in the bottom right corner of the page, overlapping the table's footer area. The signatures appear to be initials or names, though they are not clearly legible.

DANHIEUX (M.)	61		p	o	61	0	0
DE BRABRANDERE	2		p	o	2	0	0
DE CLERCQ-DECLERCK R. (M.)	39		p	n	0	39	0
DE COCK MARC (M.)	46				0	0	0
DE GREEF_DELAET CLAUDE (M.)	41				0	0	0
DE HERTOGH_DESTREBECQ (M.)	115				0	0	0
DE LANGHE C/O GRINNAERT (Mr et	6				0	0	0
DE MARREE_COLIN L. (Mr et/ou M	34				0	0	0
DE MULDER_ANNE-MARIE (Mme)	40		p	o	40	0	0
DE NOBREGA DAVINA (M.)	45				0	0	0
DE PAUW_PRICE M_L (Mme)	17		p	o	17	0	0
DE RUYVER_VAN OF HELMERSEN (Mr	17				0	0	0
DE VUYST_D HAENENS (Mr et/ou M	44				0	0	0
DE WIT CHANTAL (Mme)	35		p	o	35	0	0
DE WIT_WARZEE (Mme)	53		p	o	53	0	0
DEBACKER JJ (M.)	40				0	0	0
DEDEKEN_DESMEDT D. (Mr et/ou M	47		p	n	0	47	0
DEDEURWAERDER_DJELLOULI GUILLA	78		p	o	78	0	0
DEGROEVE_TOMSON MARIE THERESE	19				0	0	0
DEGROOTE_GILLISJANS P. (Mr et/	51		p	o	51	0	0
DEHOPRE VIVIANE (Mme)	41		p	o	41	0	0
DELBART_DE MUELENAERE JP (M.)	52		p	o	52	0	0
DELERS_BRUYNOOGHE ALAIN (M.)	39				0	0	0
DELESCAILLE_DELNESTE (M.)	31		p	o	31	0	0
DELFORGE_JANSSENS (Mme)	32				0	0	0
DELHAISSE_HOUART ROGER (Mr et/	59		p	o	59	0	0
DELIT (Mme)	34				0	0	0
DEMAN BERNARD (M.)	33				0	0	0
DEMEDTS (M.)	17				0	0	0
DERWA SERGE (M.)	50		p	o	50	0	0
DESCAMP_DEWOLF (Mr et/ou Madam	47		p	o	47	0	0
DEWIT LYDIE (Mme)	37				0	0	0
DOMINE ROGER	2		p	o	2	0	0
DOMINE_MATHIEU (Mr et/ou Madam	61		p	o	61	0	0
DUBART ERIC (M.)	32				0	0	0
DUPENLOUP_BAUDSON CLAUDE (Mr e	47		p	n	0	47	0
DUQUENE DOLORES (Melle)	41				0	0	0
DUTERTE_SOLDI ANGELE (Mme)	46		p	a	0	0	46
DUTRANOIX J. (Mr et/ou Madame)	54		p	a	0	0	54
DUTRIEUX CH. (Mr et/ou Madame)	41		p	n	0	41	0
DUVIGNEAUD JOSIANNE (Mme)	34		p	o	34	0	0
EECKHOUDT_GATHY NADINE (Mme)	51		p	o	51	0	0
ELJMAZI_ALILI BASRI_SAMIJET (M	34		p	a	0	0	34
ELSEVIERS_TIMMERMANS MARIA (Mr	59		p	o	59	0	0
FERNANDEZ_SCHEPENS (M.)	41				0	0	0
FERREIRA DA SILVA ANTONIO (M.)	35				0	0	0
FEYAERTS_LEBLICQ C/O MSI SPRL	41				0	0	0
FIEVET_PONCHAUT (Mr et/ou Mada	52		p	o	52	0	0
FIGER	2				0	0	0
FONTEYN AGNES (Mme)	33				0	0	0
FONTEYN_HANSSENS HENRI C/O Me	39				0	0	0
FRERE (Mme)	41				0	0	0
GAVRILOVICI LILIANA (Mme)	39		p	o	39	0	0
GEEROMS_HELLINCKX SARAH (Mme)	45		p	a	0	0	45
GEINAERT_SCHEITLER EDMOND (Mr	44		p	n	0	44	0
GELDOF_GEETS R. (Mr et/ou Mada	61		p	o	61	0	0

The image shows several handwritten signatures and initials in blue ink, likely belonging to the individuals whose names and details are listed in the table above. The signatures are somewhat stylized and overlapping, making them difficult to read individually but clearly indicating the presence of multiple signatures.

GEORGE DAN CALIN	4		0	0	0
GEST. DE RAYMAEKER C/O LA FORE	66		0	0	0
GODAERT_BOOTEN (Mme)	31	p	o	31	0
GOOLAERTS_MONTOISY (M.)	36			0	0
GROSSE (Mme)	29	p	a	0	0
HAINE (Mme)	39	p	o	39	0
HENNAUT_DEWIT JEAN_CLAUDE (M.)	40	p	o	40	0
HERMAN CHANTAL (Melle)	22	p	a	0	0
HERMAN MICHEL (M.)	2			0	0
HERMAN-GEYSSENS M. P (Mr et/ou	2			0	0
HEYLEN_LE JOUR JOZEF (M.)	46	p	o	46	0
HOUBLINNE (Mme)	61			0	0
HUBERT DANIEL (M.)	31			0	0
HUBERT_VAN DE VELDE ROLAND (M.)	34			0	0
JANS WILLERM (Mr et/ou Madame)	4			0	0
JANS WILLIAM YVONNE (M.)	47			0	0
JANS_WILLERM (Mr et/ou Madame)	33			0	0
JASPERSE (M.)	35	p	a	0	0
JEANNEL CHRISTOPHE (M.)	33	p	o	33	0
JESPERS MARIE (Mme)	51	p	o	51	0
KALIN_ULAS FATMA (Mr et/ou Mad	39			0	0
KASSAM C/O CEGI (Mme)	38			0	0
KOC_CAKAL A. (M.)	34			0	0
KREBS KARIM (M.)	32	p	n	0	32
KUSTERS (Mme)	43	p	n	0	43
KUYPERS MARIE JOSE (Mme)	79	p	o	79	0
LABENS COLETTE (Mme)	47			0	0
LACZKO_PINTER YOLAN (Mme)	35	p	o	35	0
LAURENT CHRISTOPHE (M.)	31	p	o	31	0
LEBEAU HELENA (Mme)	52	p	o	52	0
LECLERCQ_DECONDE JEAN PIERRE (17			0	0
LEGEIN (Mr et/ou Madame)	35			0	0
LENOIR EMILIENNE (Mme)	33			0	0
LHOAS PHILIPPE (M.)	29	p	o	29	0
LOMBAERTS (Mme)	46			0	0
LUYCKX M. (Mme)	39	p	o	39	0
MAECK ROLAND (M.)	17			0	0
MAHIEU_DURIEUX H. (Mr et/ou Ma	36	p	o	36	0
MAIOLO (Mr et/ou Madame)	32	p	o	32	0
MAIRESSE BRYNART MARTINE (Mme)	17	p	o	17	0
MALICE_DETAEYE J_P (M.)	54	p	o	54	0
MARLIER (M.)	39			0	0
MARMITTE MARC (M.)	46	p	n	0	46
MASSET B. (Mr et/ou Madame)	41			0	0
MATHIEU_SCHOVAERTS L. (Mr et/	53			0	0
MATTHIJS LUC (M.)	47	p	o	47	0
MEEUS_LECOLLIER (M.)	44			0	0
MEEUS_TETART (Mr et/ou Madame)	49	p	o	49	0
MENG ME KONG YUXING (M.)	47			0	0
MERCIER BERARD (Mr et/ou Madam	53	p	o	53	0
MERTENS_VANSTEENWINCKEL JEAN (36			0	0
MEYSKENS D. (Mme)	17			0	0
MINSART (Mme)	39			0	0
MISSOTTEN_ALEN A (Mr et/ou Mad	52	p	n	0	52
MOCZULSKI (Mr et/ou Madame)	41	p	n	0	41
MOERMAN_VAN CORENLAND FREDDY (41	p	n	0	41

Handwritten signatures in blue ink, including 'J', 'S', 'G', 'P', 'M', and 'd'.

MOSBEUX	12	p	o	12	0	0
MULLER_STARQUIT L. (Mr et/ou M	49			0	0	0
NAVEZ J. (Mme)	39	p	o	39	0	0
NEIRINCKX_VANDERKELE LILIANE (33	p	n	0	33	0
ODABACHIAN_DEDOBBELLEER G. (Mr	44	p	o	44	0	0
PAESMANS (Mme)	34	p	o	34	0	0
PARISIS BRIGITTA (Mme)	60	p	n	0	60	0
PASQUARELLI (Mme)	47	p	o	47	0	0
PASQUARELLI-NORIEGA (Mr et/ou	41	p	o	41	0	0
PAUWELS c/o MME LAROCHEMONT SI	47	p	n	0	47	0
PEPERMANS LUCIENNE (Melle)	37	p	o	37	0	0
PESZKIN M	4			0	0	0
PIRSOUL_GRANDJEAN P. (Mr et/ou	63	p	n	0	63	0
POLLIE PIERRE (Mme)	51			0	0	0
POTVLIEGE MARIANNE (Mme)	59	p	o	59	0	0
POUYFAUCON - LAMBRECHTS G&D (36			0	0	0
POWIS DE TENBOSSCHE JEANNE (Mm	61			0	0	0
POZA_ORDONNEZ GUILLERMO (Mr et	46	p	o	46	0	0
PUTTEMANS_BALON LUC (M.)	59	p	o	59	0	0
PUTTERIE WILLY (M.)	41			0	0	0
QUINTENS NICOLE (Mme)	17	p	o	17	0	0
QUIQUEMPOIS_JOKSITCH B. (M.)	52	p	o	52	0	0
REBEYRAT_DE WOLF (Mr et/ou Mad	43	p	o	43	0	0
REIGNIER - NAUWELAERS (M.)	59	p	n	0	59	0
RENARD_BAUDEWYNNS PH. (M.)	34			0	0	0
RENKIN SARAH (Mme)	17			0	0	0
RICHARD_OLLA PASCAL (M.)	48			0	0	0
ROBERT_DOMBRECHT PIERRE (Mr et	54	p	o	54	0	0
ROGGHE VVE STROOBANTS (Mme)	59	p	o	59	0	0
ROSSIGNOLI DONATO	2	p	o	2	0	0
ROSSIGNOLI LAURA (Mme)	41	p	o	41	0	0
SANDERS_EECKHOUT W. (M.)	41			0	0	0
SCHEMBRI JULIAN (M.)	22	p	o	22	0	0
SCHMID PHILIPPE (M.)	41	p	a	0	0	41
SCHOLART_BOLUS (Mr et/ou Madam	54			0	0	0
SEGERS MARGUERITTE (M.)	17	p	a	0	0	17
SOAVE	2			0	0	0
SPRUMONT NICOLAS (M.)	51			0	0	0
STARKE CLARA (Mme)	44			0	0	0
STERKX_NIEBELSKI (Mr et/ou Mad	39			0	0	0
STRAVEN_REGNARD CHRISTIAN (Mr	41	p	o	41	0	0
SYMENS FRANCOISE (Mme)	43			0	0	0
TAILLET_VAN HOVE (Mr et/ou Mad	17			0	0	0
TERNEST CLAES ANNIE (Mme)	41	p	o	41	0	0
TERNEU C/O MGT OWNERS PROPERTI	54			0	0	0
TER_HARK (Mme)	41	p	o	41	0	0
THIBOU_LECLAIRE SIMONE (Mme)	47			0	0	0
TIELEMANS_GARCIA MEJIAS (Mr et	42			0	0	0
TIMMERMAN (M.)	51			0	0	0
TIMMERMANS ANNE (Mme)	19			0	0	0
TOLIO_PALETTO M. (Mr et/ou Mad	99	p	o	99	0	0
TUSEI_BRICCHI (M.)	51			0	0	0
UROSEVIC	33			0	0	0
VALKENBORGH_MALLET L. (Mr et/o	54	p	o	54	0	0
VAN BOXEM J. (Mme)	39			0	0	0
VAN COUWENBERGHE (Mme)	41			0	0	0

Handwritten signatures in blue ink, likely initials or names, are located at the bottom right of the page. There are four distinct signatures, each consisting of a stylized initial followed by a surname.

VAN DEN BERGHE_DETTRY R. (M.)	52	p	o	52	0	0
VAN DEN MOSELLAER G. (Mme)	33	p	n	0	33	0
VAN DURME_BUYSE (Mr et/ou Mada	92	p	o	92	0	0
VAN GASBECQ_ASPENDIUS JEAN_PIE	44			0	0	0
VAN HECKE CHANTAL (Mme)	41			0	0	0
VAN LIERDE JAN	2			0	0	0
VAN LIERDE_LEYS G. (Mme)	52			0	0	0
VAN NERUM_GELDERS ROGER (Mr et	43	p	o	43	0	0
VAN NEVEL_MASSON (Mr et/ou Mad	34	p	o	34	0	0
VAN OUDENHOVE_BENTEIN ERWIN (M	34			0	0	0
VAN ROOSBROECK LEON (Mr et/ou	41			0	0	0
VAN VEER_TANTOST FRANCIS (Mr	36	p	a	0	0	36
VAN WAEYNENBERG PATRICIA (Mme)	20			0	0	0
VANBELLINGEN_BLANCHART ALBERT	47	p	o	47	0	0
VANDECASSEEE (M.)	38			0	0	0
VANDEN BRUEL (M.)	2			0	0	0
VANDENBROUCKE_LITS (Mr et/ou M	65	p	o	65	0	0
VANDERVEKEN	4			0	0	0
VANDERWILDT T. (M.)	34			0	0	0
VANDEZYPE	10			0	0	0
VANMEERBEEK JOSIANE (Melle)	49	p	n	0	49	0
VANROY JM (M.)	35			0	0	0
VERBEIREN DIDIER (Mr et/ou Mad	54	p	o	54	0	0
VERBIEST C/O FONCIA (M.)	41			0	0	0
VERCAMMEN JEANINE (Mme)	49	p	o	49	0	0
VERREPT J. (Mr et/ou Madame)	41	p	o	41	0	0
VERREYDT (M.)	33	p	a	0	0	33
VERSTRAETEN RAYMOND (M.)	43	p	o	43	0	0
VULSTEKE LILIANE	2			0	0	0
WAHL P. (M.)	2	p	o	2	0	0
WELP (M.)	17	p	a	0	0	17
WESTERLINCK JACQUES (M.)	33	p	a	0	0	33
WILLEKENS_FRIPON D. (Mme)	53	p	o	53	0	0
YECHOU_BOUDESEKOURI (Mr et/ou	51	p	a	0	0	51
YILAN_SIMON (Mr et/ou Madame)	45			0	0	0
YORULMAZ (M.)	51	p	o	51	0	0
van de VYVERE ORIANE (Melle)	20			0	0	0
	10000					
Total voix				4042	964	576
%				80,74	19,26	

Handwritten signatures in blue ink are present at the bottom of the page, appearing to be initials or names. There are four distinct sets of handwriting.